



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020**

---

L'an deux mille vingt, le trente du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Grentheville, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUHIER, Maire.

Étaient présents : Hervé ROBERT, Magali HUE, Denis VREL, Adjoint, Philippe DOUCHIN, Christophe POULAIN, Delphine BOURGOUIN, Martine BLIN MEESMAECKER, Mireille BLOUGORN, Dominique BUHOUR, Justine LEFEBVRE, Jackie ROLLAND.

Était absent excusé : Emmanuel BELLEE (pouvoir à Magali HUE)

Était absent : Olivier CADEL

Delphine BOURGOUIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Approbation de l'ordre du jour
- Personnel communal : Augmentation du temps de travail du poste d'Adjoint Administratif de 20 heures à 35 heures/semaine
- Finances : Participation au séjour au ski
- Conseil Départemental : Convention d'objectifs niveau 3 pour le développement de la lecture publique entre le département et la Commune de Grentheville
- Propriété Meslin : visite de sécurité
- Lotissement Hubert de Brye : dénomination et numérotation des voies
- Pierres en lumière
- Associations :
  - Club de Pétanque
  - Club de football
- Questions diverses

### **• Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion.

### **• Approbation de l'ordre du jour**

• **Personnel communal : Augmentation du temps de travail du poste d'Adjoint Administratif (de 20h à 35h/semaine)** **délibération 01 /2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande auprès du CT (Comité Technique) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour augmenter le nombre d'heures hebdomadaires pour le poste d'adjoint administratif

- Durée hebdomadaire de service actuelle : 20 heures
- Durée hebdomadaire de service envisagée : 35 heures
- Motifs de la demande :
  - Réorganisation physique du secrétariat et de l'accueil (aménagement, création de pôle à thème, archivage)
  - Accompagnement des associations Grenthevillaises

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif de 20 heures à 35 heures
- Sollicite l'avis du Comité Technique du Centre de Gestio
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6413, au Budget Primitif 2020 de la Commune

• **Finances : Participation au séjour au ski** **délibération 02/2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un partenariat avec les Communes de Rocquancourt, Fleury sur Orne et Soliers, un jeune Grenthevillais participera à un séjour au ski du 22 au 29 février 2020 à Evolène en Suisse (Alpes Valaisannes). Chaque collectivité s'étant engagée à financer une partie de séjour afin de réduire le coût à la charge des bénéficiaires, Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 300€ à la famille.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des demandes,

Après en avoir délibéré, par 12 pour et 1 abstention,

- Décide d'attribuer une aide exceptionnelle à la famille Grenthevillaise, de 300€ pour participer aux frais du séjour au ski qui aura lieu du 22 au 29 février 2020.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6714 du Budget Primitif 2020 de la Commune

• **Conseil Départemental : Convention d'objectifs niveau 3 pour le développement de la lecture publique entre le département et la Commune de Grentheville** **délibération 03/2020**

Monsieur le Maire donne lecture de la **Convention d'objectifs Niveau 3** entre le Département du Calvados et la commune de Grentheville pour le développement de la lecture publique. Le Département du Calvados contribue, à travers les missions confiées à la Bibliothèque du Calvados, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental. Dans ce cadre, il est partenaire des communes ou groupements de communes qui développent un service de lecture publique sur leur territoire. La présente convention a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil départemental du Calvados et la commune de Grentheville pour le développement du service de la lecture publique. La présente convention est valable pour 3 ans à compter de la date de signature des deux parties. Les objectifs devront être atteints au terme des 3 ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des termes de la **Convention d'Objectifs Niveau 3**

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 5 abstentions,

- Adopte la **Convention d'objectifs Niveau 3**.

- Invite Monsieur le Maire à signer la **Convention d'objectifs Niveau 3** entre le Département du Calvados et la commune de Grentheville pour le développement de la lecture publique.

## • Propriété Meslin : visite de sécurité

Dans le cadre de la convention de portable de la propriété Meslin, par l'EPF Normandie, celui-ci réalise des visites techniques annuelles externalisées et réalisées par VPSitex pour suivre l'évolution du patrimoine et notamment la sécurité vis-à-vis d'un tiers. Ainsi, lors de la dernière visite qui s'est déroulée le 12 novembre 2019, l'état général des bâtiments générerait un danger pour les tiers, mais pas de danger immédiat.

Monsieur le Maire indique que de nombreuses interventions ont été faites (interventions sur les toitures, fissures rebouchées, mise aux normes des tableaux électriques, réalisation de puisards, rénovation de la cour) et d'autres sont prévues pour maintenir les lieux sécurisés. Les bâtiments sont en bon état par rapport à l'utilisation actuelle.

Monsieur le Maire indique que l'Etude FLASH programmée avec l'EPF Normandie, devrait débuter début février 2020, la première réunion sera programmée entre le 13 et le 18 février prochain.

## • Lotissement Hubert de Brye : dénomination et numérotation des voies délibération 04/2020

Monsieur le Maire rappelle que la dénomination des voies est de la compétence du Conseil Municipal, en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire présente le lotissement « Hubert de Brye » et propose les noms des voies suivantes :

- Rue Jean-Pierre Louvel
- Impasse Jean-Pierre Louvel
- Rue Hubert de Brye

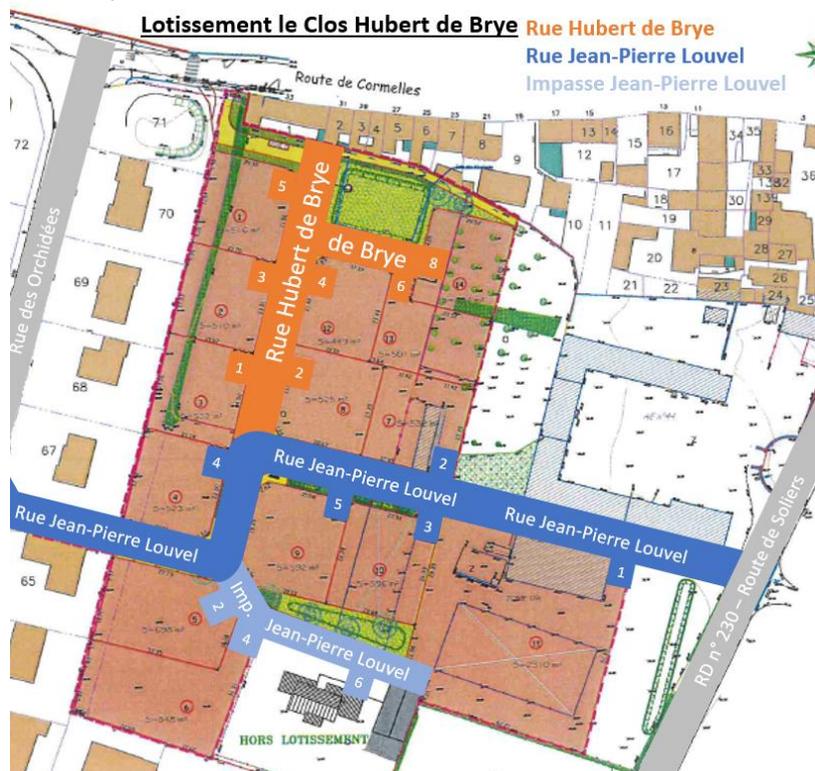
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies nouvelles du lotissement « Hubert de Brye », entre la RD 230 et la rue des Orchidées (lotissement du Village Fleuri)

Après en avoir délibéré par 1 voix contre, 5 abstentions et 7 voix pour,

- Adopte la dénomination des voies suivantes :
  - Rue Jean-Pierre Louvel
  - Impasse Jean-Pierre Louvel
  - Rue Hubert de Brye



- Charge Monsieur le maire de communiquer ces informations aux différents services, notamment à la Poste.

Monsieur le Maire présente la proposition émise par Monsieur Xavier LEPLEY. Le Conseil Départemental organise Pierres en Lumière dans le Calvados : Un événement exceptionnel - Le 18 mai prochain, le patrimoine du Calvados s'habille de mille lumières et s'ouvre aux visiteurs. Communes, associations, particuliers, offices de tourisme, tous les amoureux des belles pierres vous donnent rendez-vous pour découvrir ou redécouvrir un patrimoine proche mais parfois méconnu. Ils illumineront églises, manoirs, abbayes, lavoirs, mairies et les animeront soit par des visites guidées, contées, théâtralisées, des concerts, des balades, des expositions, des pique-nique, apéritifs, spectacles....

Monsieur le Maire fait part des deux propositions faites pour l'organisation de cet évènement à Grentheville :

1<sup>ère</sup> proposition :

- Participation « Pierre en lumière » en mai 2020
  - Eclairage et sonorisation de l'Eglise
  - Remise de fascicules sur Grentheville
  - Panneaux A10 de présentation
  - Présentation de matériels
- Proposition TTC : 980.00€

2<sup>ème</sup> proposition :

- Participation « Pierre en lumière » en mai 2020
  - Eclairage et sonorisation de l'Eglise et de la ferme Meslin
  - Remise de fascicules sur Grentheville
  - Panneaux A10 de présentation
  - Présentation de matériels
- Proposition TTC : 1 500€

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de participer à l'évènement « Pierres en Lumière »
- Adopte la proposition n° 2 :
  - Participation « Pierre en lumière » en mai 2020
  - Eclairage et sonorisation de l'Eglise et de la ferme Meslin
  - Remise de fascicules sur Grentheville
  - Panneaux A10 de présentation
  - Présentation de matériels

Proposition TTC : 1 500€

## • Associations :

Club de Pétanque - Club de football

Monsieur le Maire indique que ces deux associations sont toujours en cours de développement.

## • Questions diverses :

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :** Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal consacrée au vote du Compte Administratif 2019 et du Budget Primitif 2020, se déroulera en présence du Comptable Public, le jeudi 27 février 2020 à 18 heures en Mairie.

**Suppression de la Taxe d'habitation :** Hervé ROBERT était présent à la réunion organisée par les services fiscaux, le 29 janvier 2020 à la Communauté Urbaine Caenlamer, relative à la suppression de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale d'ici 2023. Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 heures 30.

Grentheville, le 30 janvier 2020

Le Maire,

Gilbert BOUHIER